
NOTE de service

DESTINATAIRES : Répondants en retraitement des dispositifs médicaux
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Collège des médecins du Québec

EXPÉDITRICE : Anne Fortin, M.D. M. Sc.

DATE : Le 10 avril 2015

OBJET : Duodénoscopes utilisés pour effectuer des interventions de
cholangiopancréatographies rétrogrades endoscopiques (CPRE)

Avis important sur les pratiques en retraitement des dispositifs médicaux

Cet avis fait suite à une alerte émise par ECRI Institute¹ au mois de mars 2015 rapportant le risque d'infection aux entérobactéries résistantes aux carbapénèmes (ERC) associé à l'utilisation des duodénoscopes. ECRI Institute recommande de mettre en place un programme de surveillance de l'ERC en effectuant des prélèvements sur les duodénoscopes.

Considérant l'impact d'une telle recommandation au niveau de la dispensation de soins aux usagers, ainsi que les coûts qui y sont rattachés, l'INSPQ mettra en place au cours des prochaines semaines un comité d'experts afin d'évaluer l'ampleur de la problématique au Québec. Un plan d'action sera élaboré et diffusé au réseau incluant le positionnement du comité d'experts à l'égard des prélèvements.

Entre-temps, nous recommandons aux établissements de s'assurer du retraitement conforme et sécuritaire des duodénoscopes utilisés pour effectuer des cholangiopancréatographies rétrogrades endoscopiques (CPRE).

Compte tenu des éléments suivants :

- la configuration complexe des duodénoscopes;
- la présence d'angulations difficiles d'accès, principalement autour du mécanisme de l'élévateur et sous les composantes mobiles;
- les normes de retraitement considèrent que tout patient est potentiellement porteurs d'agents pathogènes;
- l'importance cruciale des étapes de nettoyage et de désinfection pour assurer l'innocuité des duodénoscopes.

... 2

¹ ECRI Institute Recommends Culturing Duodenoscopes as a Key Step to Reducing CRE Infections Medical, Device Hazard Report, H0245 01, 3 mars 2015.

Nous recommandons aux établissements d'apporter une attention particulière au retraitement des duodénoscopes après l'examen d'un usager, notamment :

- nettoyer méticuleusement le mécanisme d'élévation et les cavités environnantes à la main même si une unité de retraitement automatisée d'endoscope (URAE) est utilisée. Soulever et baisser l'élévateur tout au long du nettoyage manuel pour permettre le brossage des deux côtés;
- utiliser une brosse compatible avec le duodénoscope à retraiter;
- inspecter l'extrémité distale du duodénoscope à la recherche de taches ou tout signe de nettoyage inadéquat aux étapes de nettoyage et de désinfection;
- s'assurer de bien positionner l'élévateur avant sa mise en place dans l'URAE;
- s'assurer de l'assèchement complet du duodénoscope avant l'entreposage;
- respecter les délais requis entre les étapes de retraitement;
- s'assurer de la présence des procédures écrites pour l'ensemble des étapes du processus de retraitement du duodénoscope à partir de son utilisation auprès de l'utilisateur jusqu'à son entreposage final, conformément aux normes en vigueur et aux instructions du fabricant. (cf. Guide de pratique intitulé Retraitement des dispositifs endoscopiques flexibles publié par l'INSPQ: <http://www.inspq.qc.ca/cerdm/documentation-et-outils>).

Nous rappelons les règles générales suivantes à observer, en tout temps, afin de vous assurer de la sécurité et de la conformité des pratiques pour le retraitement des dispositifs endoscopiques (DE) flexibles dans les établissements :

- la présence de documents d'instructions précises et valides des fabricants des DE et des appareils de retraitement;
- la présence de procédures internes écrites sur le retraitement des DE utilisés (pour chaque marque et modèle) respectant les instructions des fabricants (DE et appareils de retraitement);
- la formation et l'évaluation adéquate du personnel de supervision et de retraitement;
- l'évaluation périodique des pratiques;
- l'aménagement conforme de la zone de retraitement des DE, cette zone doit notamment être séparée des salles d'intervention.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux au 514 864-5193 ou par courriel à cerdm@inspq.qc.ca.

La chef d'unité scientifique,

Copie originale signée

Anne Fortin

AF/AP/pg